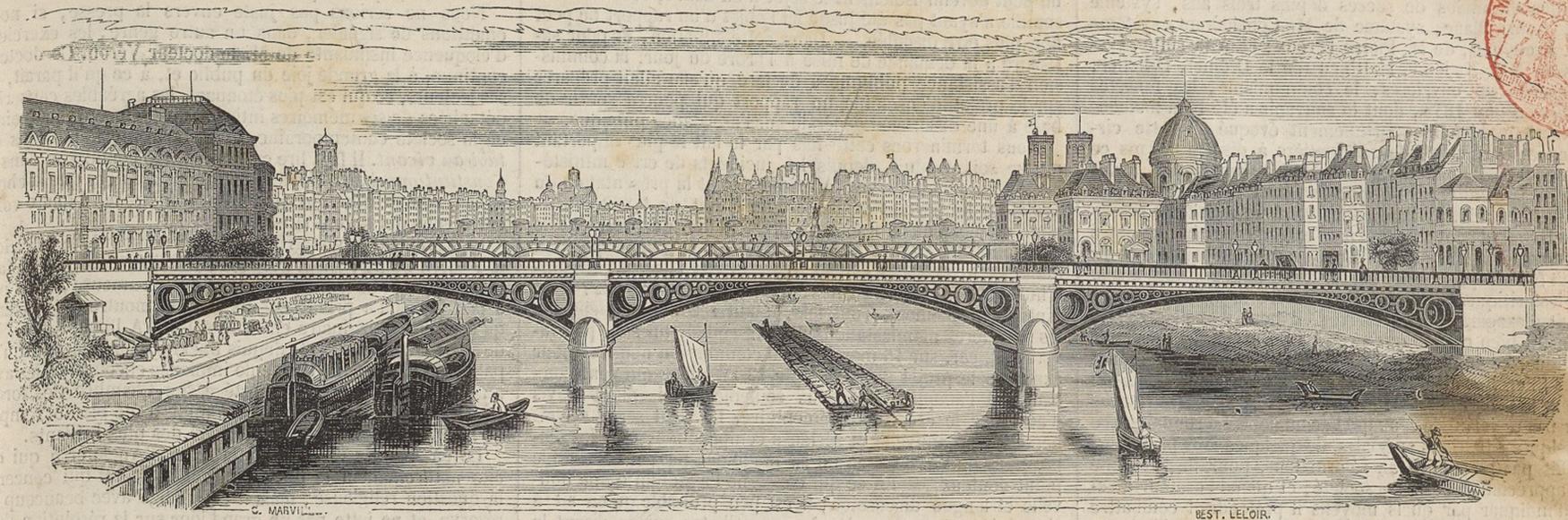


L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.

8 FÉVRIER 1851



Ab. pour Paris, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Prix de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle, br., 3 fr.

N^o 415. — Vol. XVII. — Du Vendredi 7 au Vendredi 14 février 1851.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép., — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Exposition universelle de 1851 à Londres. — Courrier de Paris — Lettres écrites de mon jardin, par Alph. Karr, IV. — Salon de 1850 (4^e article). — Les grandes habitations de ville au dix-septième siècle. — Bibliographie. — Sur un portrait de Cervantès. — Notre correspondant d'Haïti. — Les *Philosophes de vingt ans*, proverbe par madame Berton. — Galerie zoologique du boulevard du Temple. — Variétés. — Correspondance.
Gravures. Adieux de Lesurques à sa famille, d'après une gravure de 1802 par Desnoyers. — Portrait de Spontini; Fête populaire annuelle à Grenoble. — L'Ariero, tableau d'Eugène Giraud; Les Bons petits Paysans, tableau de Bellangé; Chiaruccia, tableau de Van-Muyden; Bataille de Koulikovo, tableau d'Yvon. — Portrait de Cervantès, d'après Velasquez et une gravure de M. Pascal. — Sceau, insigne et couronne de l'empereur d'Haïti; Maison de plaisance de Faustin I^{er}. — Le dompteur d'animaux dans la cage du tigre royal. — Rébus.

Histoire de la semaine.

Avant d'ouvrir l'exposé des faits parlementaires de la semaine, nous consignerons ici quelques remarques sur une affaire qui a le privilège d'occuper depuis plus de cinquante ans l'opinion publique, et le malheur de rencontrer dans un principe d'ordre politique l'empêchement invincible jusqu'ici d'une réparation toujours demandée, toujours ajournée, malgré l'évidente justice de la requête.

On devine que nous voulons parler de l'affaire Lesurques et de la réclamation poursuivie avec une douloureuse persistance, non-seulement par la famille de cette déplorable victime d'une erreur judiciaire, mais par le cri de l'opinion apporté par quelque pétitionnaire ému ou indigné, à l'oreille des pouvoirs auxquels on suppose, avec le devoir et la volonté, le droit de relever une épouvantable iniquité.

Le principe de la séparation des pouvoirs écrit dans toutes les constitutions est le cercle vicieux où cette plainte éternelle vient expirer pour renaître plus vive. C'est, dit-on, au pouvoir judiciaire à réparer les erreurs de la justice; mais au delà des degrés où reposent les juridictions diverses qui font la garantie d'une bonne justice; quand ces juridictions ont été parcourues, ou lorsque les délais de l'appel ou du pourvoi sont épuisés, sous quelle forme le pouvoir judiciaire peut-il réparer ses torts, en lui supposant une vertu qui appartient rarement aux individus, et plus rarement à un corps si intéressé à maintenir la fiction légale de son infaillibilité : la vertu de

reconnaître publiquement et de réparer officiellement une erreur qui a mené un homme au dernier supplice.

Si la constitution spéciale et l'intérêt de l'ordre judiciaire s'opposent à la réparation, le pouvoir législatif n'a-t-il pas le droit de suppléer la justice sur un point où son institution est en défaut? Les rigoristes disent que ce serait un empiètement, et ils préfèrent une monstruosité à une faute d'orthographe constitutionnelle.

Le rapport de M. de Laboulie, représentant du peuple, présenté la semaine dernière au nom de la cinquième commission des pétitions, sur la pétition de la fille et des petits-enfants de Lesurques, examine et discute toutes ces questions. Nous renvoyons les lecteurs à ce document, qui restera comme pièce historique d'un procès qui dure depuis 1795, et qui a, comme dit M. de Laboulie, fait tomber le glaive de la loi sur sept têtes pour punir six criminels.

M. de Laboulie a rencontré un adversaire également habile, à un autre point de vue, dans le rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, M. Paillard de Villeneuve; tandis que le rapporteur de l'Assemblée nationale conclut à la réhabilitation de Lesurques par l'intervention du législateur, le jurisconsulte s'attache à montrer le péril de cette voie,

et s'attache à fermer le cercle où l'humanité devrait succomber sous prétexte de sauver la justice.

L'Assemblée a consacré la fin de la dernière semaine et le commencement de celle-ci à de sérieuses discussions d'amélioration populaire. De pareilles questions semblaient devoir éloigner cette véhémence, ces récriminations qui forment l'excitant ordinaire des débats purement politiques, et qui depuis un mois sont venues si souvent passionner l'Assemblée; mais parmi ces questions, il en était une qui touchait à des souvenirs trop vifs pour assurer le calme qui appartenait au fond même du sujet.

Le 25 mai 1848, dix jours précisément après le déplorable envahissement dont elle avait subi l'outrage, l'Assemblée constituante, conformément à une proposition présentée par M. Billault, avait adopté un décret portant :

« Qu'une enquête sur la question du travail agricole et industriel serait ouverte sur toute l'étendue du territoire de la République. »

Puis suivait une série de dispositions sur le caractère et sur le mode d'exécution de cette enquête qui se résumait en vingt-neuf questions, auxquelles était appelée à répondre, dans chaque canton, une commission composée d'un nombre égal

d'ouvriers et de patrons, et présidée par un juge de paix. Ce vaste projet qui caractérise parfaitement le mouvement général des esprits à cette époque, avait aussi, et peut-être principalement pour but de prouver à ces nombreuses populations d'ouvriers qu'on essayait chaque jour d'égarer par des déclamations furieuses, par des théories insensées, que l'Assemblée se préoccupait essentiellement du sort des classes laborieuses. Ce travail d'enquête s'est poursuivi assidûment pendant près de deux années, mais presque *incognito*, malgré l'éclat dont on avait voulu l'environner par suite des nombreux et importants événements qui, depuis cette époque, ont forcément distrait l'attention publique de cet objet. Il y a quelque temps un membre de l'Assemblée a présenté une proposition tendant à ce qu'il fût nommé une commission de quinze membres chargée d'étudier les résultats de l'enquête et de les faire connaître à l'Assemblée. C'est sur le rapport de cette commission, concluant au dépôt aux archives du ministère de l'agriculture et du commerce des pièces de l'enquête agricole et in-



Adieux de Lesurques à sa famille, d'après une gravure exécutée par Desnoyers en l'an X.

KARL. — Non, Marguerite... elle ne m'aime pas.
MARGUERITE. — Ah! ça n'est pas bien, ça... Voyez-vous, il a l'air triste comme moi ce matin, quand j'ai vu que la grande poupée n'était pas là... Donnez-moi votre main... (A Karl.) et vous aussi, mon bon ami.

KARL et MARIANNE, *l'embrassant tous deux*. — Chère enfant!..
MARGUERITE. — Tiens, vous avez fait comme papa et maman; vous m'avez embrassé tous les deux à la fois... Tiens! il est tombé une grosse larme sur mon front... Mon bon ami, elle pleure; vous lui avez donc fait du chagrin, à la dame? Madame... eh bien! vous ne parlez plus?... Puisque c'est comme ça, je vais aller jouer avec ma fille. (*Elle s'assied dans un coin avec sa poupée*).

KARL. — Ce baiser involontaire donné sur le front de cette enfant... pardonnez-le moi, Marianne... Mais ce moment si court renfermait bien du bonheur. J'ai entrevu en un instant tout ce que l'existence peut donner de joie entre une femme aimée et un enfant, vivant souvenir de leur amour... Si vous aviez pu voir, Marianne, combien vous étiez plus belle avec cette petite dans les bras!... Vous n'étiez plus la jeune fille étourdie de tout à l'heure; votre front rayonnait d'un sentiment nouveau... et cette larme tombée sur le front de Marguerite semble indiquer...

MARIANNE. — Taisez-vous à votre tour; n'augmentez pas le trouble où je suis... J'ai eu tort de venir, je le sens; j'ai commis une grave inconvenance, et si vous osiez me parler d'amour, ce serait m'en punir.

KARL. — Voulez-vous que je donne le froid nom d'amitié à ce sentiment qui bouleverse, à ce culte que je vous ai voué pour la vie?

MARIANNE. — S'il en est ainsi, nous ne devons pas nous revoir.
KARL. — Ne pas nous revoir, Marianne, après une journée pareille?... Ah! je m'étais trompé en croyant que votre cœur battait à l'unisson du mien... (*Il se cache la tête dans ses mains*).

MARGUERITE. — La!... Voilà mon bon ami qui pleure, à présent... Si c'est vous qui lui faites de la peine, c'est bien vilain. Noël n'est pas gentil, mon Karl, de l'avoir donné une si méchante femme... Faire pleurer mon bon ami!... (A Karl.) Ne pleure pas, je t'en irai chercher une autre.

KARL. — Je n'en veux pas d'autre, Marguerite.
MARGUERITE. — Mais, mon bon ami, si vous pleurez toujours, ça vous fera mourir... Vous vous êtes donc disputés? Ah! le bon Dieu ne veut pas ça.

MARIANNE. — Dieu... Écoutez, Karl: le livre que vous m'avez donné, et que votre mère consultait dans les circonstances difficiles, je veux l'ouvrir, et ce qu'il me dira...

KARL. — Prenez garde, Marianne.
MARIANNE. — Le sort en est jeté. (A Marguerite.) Sais-tu lire?

MARGUERITE. — Oui, madame, et ma fille aussi... Vous allez voir.

KARL. — Marianne, ce n'est qu'un enfantillage, et pourtant mon cœur bat. (A Marguerite.) Ouvre au hasard.

MARGUERITE. — Qu'est-ce que c'est que cela, le hasard, mon bon ami?

MARIANNE. — Ce n'est rien, Marguerite; ton ami s'est trompé; il n'y a pas de hasard, il n'y a qu'un Dieu, et tu es un petit ange... Ouvre le livre où tu voudras, et lis.

MARGUERITE. — Oh! là où il y a ce beau sinet rouge. Ce n'est pas moi qui vais lire, c'est la poupée... « La femme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son mari. » A-t-elle bien lu, la poupée?

KARL. — Ah! si bien, que, s'il le faut, je brûlerai tous les livres pour garder celui-là... Ah! Marianne!

SCÈNE VI ET DERNIÈRE.

MADAME RIMBLOT, MARIANNE, KARL.

MADAME RIMBLOT. — Ah! mademoiselle, mademoiselle, je vous ai fait bien attendre, n'est-ce pas?... Mais c'est un événement... je ne me sens pas de joie...

KARL. — Vous allez vous marier?
MADAME RIMBLOT. — J'ai retrouvé mon mari.

KARL. — Lequel?
MADAME RIMBLOT. — Le dernier... le deuxième... non, c'est-à-dire le troisième; je ne sais plus ce que je dis; je suis si heureuse et si essoufflée... Figurez-vous que j'allais à la recherche d'un voiturier, lorsque je reçois un grand coup de coude qui me fait tomber à la renverse... et savez-vous qui est-ce qui me l'avait donné?... C'était mon mari!... J'en ai encore un noir... mais je ne le regrette pas... Il ne me reconnaissait pas d'abord... mais moi, je l'ai reconnu, et quand je lui ai dit qui j'étais; quand je lui ai appris que j'étais gouvernante au château, et que je lui ai parlé de la rente viagère que mademoiselle doit me faire... il m'a embrassée en me disant: Ma chère femme, nous ne nous quitterons plus jamais.

KARL. — La rente viagère... je la double, ma chère madame Rimbrot.

MADAME RIMBLOT. — Comment donc cela?
KARL. — Nous sommes de votre bord; nous nous marions, n'est-ce pas, Marianne?

MADAME RIMBLOT. — Ah! je savais bien que tôt ou tard je convertirais mademoiselle.

KARL. — Aussi nous allons partir tous trois pour le château, et faire amende honorable auprès de mon frère.

MADAME RIMBLOT. — Mon mari est en bas, il viendra avec nous... Vous verrez, mademoiselle, que c'est un bel homme... Mais voyez un peu ce que c'est que le hasard...

MARGUERITE. — Il n'y a pas de hasard... c'est la dame qui l'a dit.

KARL. — Marguerite, je t'emmène aussi, toi et ta poupée qui lit si bien... N'est-ce pas, Marianne?

MARIANNE, *tui tendant la main*. — La femme doit être soumise à son mari... Ah! Karl, qui nous aurait dit cela ce matin?

MADAME RIMBLOT. — Cela prouve la vérité de ce proverbe français: Il ne faut pas dire:

Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

CAROLINE BERTON, née SAMSON.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi franco d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et C^{ie}, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la presse mécanique de PLON FRÈRES,

36, rue de Vaugirard, à Paris.

Galerie zoologique du Boulevard du Temple.



M. Charles, dompteur d'animaux, dans la cage du tigre royal.

Depuis quelques semaines s'est élevée, vis-à-vis de la rue des Filles du Calvaire, une assez vaste construction en planches qui développe sur le boulevard du Temple une longue façade décorée dans le style mauresque; cette construction, qui ne s'est point annoncée d'une manière bruyante, et dont la destination n'est indiquée que par cette inscription: « Grande Galerie zoologique, » en partie dissimulée sous les arabesques de la décoration, renferme cependant une collection d'animaux vivants remarquable par la quantité, le choix et la nature des espèces qui la composent. Indépendamment, en effet, de lamas du Pérou, d'antilopes des Indes, de cerfs de Virginie, d'axis, de coatis et d'une nombreuse famille de quadrumanes et d'oiseaux, on ne compte dans cette ménagerie pas moins de trois éléphants, huit lions mâles et femelles, deux pumas ou lions du Paraguay, un tigre royal du Bengale, plusieurs jaguars du Brésil, un léopard de Bornéo, sept hyènes rayées, des loups du Caucase, un serpent boa, et enfin un rhinocéros de Sumatra, mesurant deux mètres de hauteur et du poids de plus de 3,000 kilogrammes.

Cette importante collection a été rassemblée à grands frais par les soins de M. Huguet de Massilia, capitaine au long cours, dont le nom, connu de tous les naturalistes, et se rattachant d'ailleurs à l'introduction des animaux sauvages dans les représentations théâtrales, n'a pu être encore oublié des nombreux spectateurs qui ont applaudi, au Cirque-Olympique, dans une pièce intitulée les *Éléphants de la Pagode*, la surprenante sagacité déployée par Miss Djek, éléphant femelle, élève de M. Huguet de Massilia.

Cette fois encore M. Huguet de Massilia a voulu joindre à sa nouvelle exhibition un attrait scénique en s'adjoignant, comme émule des *Martin*, des *Carter* et des *Van-Amburg*, M. Charles, Français d'origine, qui est parvenu à dompter et à dresser si bien les plus terribles animaux de la Galerie zoologique, qu'il les soumet aux traitements et leur fait exécuter, tous les jours, à huit heures du soir, les exercices les plus opposés à la férocité de leur nature.

Ce n'est pas, comme le *Morok* du *Juif Errant*, recouvert d'une ample robe qui dissimule une cotte de mailles, et armé d'une baguette de fer rougie au feu, que M. Charles se met en contact direct avec chacun des animaux qui composent la galerie; c'est tout simplement, la tête nue, le corps revêtu d'une chemise de toile blanche, d'un gilet et d'un pantalon noir, et badinant avec une légère cravache, qu'il ose, fort de sa courageuse témérité, affronter successivement les farouches hôtes de sa sauvage collection.

Pénétrant tour à tour dans la cage où le tigre royal promène son pelage zébré, dans la loge où sont réunis les lions, et dans le compartiment qui renferme les hyènes, M. Charles flagelle impitoyablement de sa cravache ses fauves adversaires, jusqu'à

ce qu'ils exécutent, à sa parole et à son ordre, les exercices les plus variés; il les saisit, les précipite à terre, les traîne par la queue, se couche au milieu d'eux, écarte violemment, non sans leur arracher de sourds rugissements, les mâchoires formidables aux dents blanches et aigües, auxquelles il ne craint pas de livrer ensuite sa tête tout entière, sollicitant parfois la voracité des animaux par l'appât d'une nourriture qu'il leur offre et leur arrache alternativement, sans que cette tentation répétée entraîne jamais un mouvement de révolte.

Tout ce travail s'opère avec une confiance et une simplicité telle, qu'elle ne permet pas au spectateur de concevoir l'apparence même d'une crainte pour celui qui, cependant, joue si hardiment sa vie devant lui.

Après les émotions de ce drame vient la petite pièce, le dîner de l'éléphant, servi par un malin domestique de la famille des singes, qui, à l'instar des bimanés, ses confrères en servitude, ne se fait pas faute, pendant le trajet de l'office à la table du maître, de prélever adroitement sa dime sur le menu qu'il est chargé de transporter.

C'est à la suite de ce repas civilisé que la nourriture ordinaire délivrée aux carnassiers permet aux lions, aux tigres, aux jaguars, hyènes et loups de la ménagerie, de développer toutes leurs beautés sauvages en réveillant les instincts féroces en un instant comprimés sous l'influence de la puissante autorité de l'homme, qu'on ne peut nier, après un pareil spectacle, avoir été créé pour être le dominateur de tous les animaux.

GABRIEL FALAMPIN.

Rébus.

LES JOURS LES JOURS



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.
Tôt ou tard la vertu reçoit sa récompense.